

Séance ordinaire du 11 avril 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois d'avril deux mille seize à dix-huit heures trente-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest (partiellement), Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Brigitte Duchesneau et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-03-46

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2016, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Ressources humaines

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du greffe
Document d'aide à la décision RHAC-2016-029 »

« Ressources humaines

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures
Document d'aide à la décision RHAC-2016-030 »

« Infrastructures

Convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblé de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), travaux supplémentaires, décret de travaux et engagement de la Ville
Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-075-R-1 »

« Vie communautaire

Attribution du contrat de réfection des piscines d'Aubigny et Quatre-saisons et décret de travaux
Document d'aide à la décision DVC-EQR-2016-001 »

« Comité exécutif

Proclamation de la *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017* »

« Comité exécutif

Félicitations aux lauréats et lauréates des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2016* »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-47

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-03-48

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 29 mars 2016, tel qu'il est modifié :

- à la résolution CV-2016-03-17 « Avis de motion du Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 533 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon » par le remplacement, dans le titre et dans le premier alinéa, du numéro « 533 » par le numéro « 553 » ;
- à la résolution CV-2016-02-84 « Désignation de membres du personnel affectés aux travaux de la *Force opérationnelle (Task Force)* du Bureau d'étude pour le projet de service rapide par bus (SRB) et création d'un comité de suivi pour le projet de service rapide par bus (SRB) », par l'ajout, au premier alinéa, après les mots « *Force opérationnelle (Task Force)* du Bureau d'étude pour le projet de service rapide par bus (SRB) » des mots « et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-49

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 22 et 29 mars 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 22 et 29 mars 2016 est déposé.

CV-2016-03-50

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-51

Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux Règlement RV-2016-15-43, RV-2016-15-44, RV-2016-15-45 et RV-2016-15-48

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- ✓ Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
 - ✓ Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
 - ✓ Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
 - ✓ Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.
-

CV-2016-03-52

Modification de la résolution CV-2016-00-99 « Aide financière à la Maison de la famille Rive-Sud »

[Document d'aide à la décision DG-2016-099](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier la résolution CV-2016-00-99 « Aide financière à la Maison de la famille Rive-Sud » par le remplacement du montant de « 5 000 \$ » par celui de « 7 450 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-53

Mémoire de la Ville relatif au projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

[Document d'aide à la décision DG-2016-111-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le mémoire de la Ville relatif au projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2016-111-R-1, et d'autoriser la Direction générale à déposer ce document auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada aussitôt après son adoption.

De permettre aux représentants désignés d'en faire une présentation en personne lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-54

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de prolongement de la conduite d'aqueduc de la rue Saint-Omer jusqu'au futur boulevard Étienne Dallaire (lot 2)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-051-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de prolongement de la conduite d'aqueduc de la rue Saint-Omer jusqu'au futur boulevard Étienne-Dallaire (lot 2), et ce, au montant maximal de 76 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite d'un règlement d'emprunt à être adopté pour financer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-55

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-060](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De déterminer des zones d'arrêt et de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

358 ° sur la rue Pie-X, à l'intersection de la rue Saint-Onésime, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-56

Financement de la dépense relative au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments

[Document d'aide à la décision INF-BI-2016-006](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

Pour financer la dépense relative au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments, d'affecter un montant de 150 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-57

Modification du Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-077](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier le Règlement RV-2016-15-56 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt :

- par le remplacement, dans l'article 5, du pourcentage « 27,38 % » par le pourcentage « 27,37 % »;
- par le remplacement du document identifié « sommaire estimation préliminaire des coûts », joint en annexe A de ce règlement, par le document identifié « sommaire estimation préliminaire des coûts », daté du 6 avril 2016, annexé à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-58

Décret des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Anne et de la chapelle François-Xavier de Lauzon

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-010](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De décréter les travaux de restauration de la chapelle Sainte-Anne et de la chapelle François-Xavier de Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-59

Autorisation pour l'utilisation du parc Le picart et fermeture temporaire d'une rue dans le cadre du symposium *Village en arts*
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser la Corporation du village en arts à utiliser le parc Le picart du 28 juin au 4 juillet 2016 pour l'installation et la tenue du symposium *Village en arts* et de fermer temporairement une partie de la rue de Saint-Nicolas (secteur Saint-Nicolas) du 28 juin au 4 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-60

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés et affectation du produit de cession d'actif, afin de réduire le solde des emprunts lors des refinancements de l'émission d'obligation de juin 2016
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-018](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2009-08-49	125 948 \$
✓ RV-2009-08-90	6 488 \$
✓ RV-2010-09-70	69 888 \$

D'affecter l'excédent affecté – cession d'actif relié au règlement d'emprunt suivant, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le produit de cession d'actif, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-05-28	72 700 \$
-----------------	-----------

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-61

Utilisation du poste de dépenses constatées à taxer et à pourvoir pour l'application des passifs au titre des sites contaminés pour les lots

**2 218 849 du cadastre du Québec (chemin des Iles, secteur Lévis),
4 957 268, 2 433 168, 2 433 181 et 2 434 517 de ce cadastre (rue
Saint-Laurent, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-019](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De recourir à une mesure d'allègement fiscal instaurée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permettant l'utilisation du mécanisme des *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* (DCTP) en date du 31 décembre 2015, afin d'étaler la taxation du passif à titre de site contaminé pour les lots identifiés dans la fiche de prise de décision FIN-TRE-2016-019, au montant de 513 967 \$ et d'amortir à compter de 2016 les *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* relatives à ces sites pour une durée d'un an.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-62

Confirmation relative à l'utilisation du lot 3 167 696 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De confirmer que le lot 3 167 696 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

D'affecter le produit net de la vente de ce lot à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-63

Confirmation relative à l'utilité publique et cession d'une servitude de distribution de gaz naturel sur une partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec en faveur de Gaz métro inc. (rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-017](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De confirmer que la partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 961,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-017, n'est plus affectée à l'utilité publique et de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes de distribution de gaz naturel sur cette partie de lot en faveur de Gaz métro inc., les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gaz métro

inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-64

Avenant à l'entente triennale de visibilité intervenue avec Compétition hit the floor

[Document d'aide à la décision DEV-2016-031-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'avenant à l'entente triennale de visibilité intervenue avec Compétition hit the floor, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-031-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-65

Cession de servitude réelle et perpétuelle de non-accès pour les lots 4 851 369 et 4 851 370 du cadastre du Québec (Innoparc, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-037](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De céder à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur les lots 4 851 369 et 4 851 370 du cadastre du Québec en faveur du lot 2 331 845 de ce cadastre (autoroute Jean-Lesage), les frais relatifs à cette servitude à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-66

Confirmation relative à l'utilisation du lot 5 369 529 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-055-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De décréter que le lot 5 369 529 du cadastre du Québec est affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-67

Acquisition du lot 5 566 953 du cadastre du Québec (secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2016-056](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter la promesse de vente de la Société immobilière Carrefour Saint-Romuald inc. du lot 5 566 953 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-056, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest quitte la séance.

CV-2016-03-68

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-71 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-71 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de réduire la zone où la limite de vitesse est de 70 km/h sur une partie du chemin des Îles (secteur Lévis).

CV-2016-03-69

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-72 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-72 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de corriger certaines irrégularités dans les paragraphes 395° et 396° concernant la distance visée par l'interdiction de stationner.

CV-2016-03-70

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-73 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

[Document d'aide à la décision POL-2016-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-73 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement a pour objet de modifier le montant de la taxe visée à ce règlement et déterminer la date à compter de laquelle la modification devient effective, et ce, afin d'assurer la mise en conformité de ce règlement à celui du gouvernement.

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest reprend son siège.

CV-2016-03-71

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (secteurs à fortes pentes associés aux talus rocheux)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-032](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de remplacer les dispositions concernant les zones à risque d'éboulis qui seront désignées comme étant des secteurs à fortes pentes associés aux talus rocheux.

CV-2016-03-72

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10, habitation multifamiliale isolée, à l'intérieur de la zone H1137, rue Barrette, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-053](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H1137, les habitations multifamiliales isolées de quatre logements et de prévoir les normes applicables à cet usage.

CV-2016-03-73

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (secteurs à fortes pentes associés aux talus rocheux)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-032](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise décision URBA-2016-032.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-74

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10, habitation multifamiliale isolée, à l'intérieur de la zone H1137, rue Barrette, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-053](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-053.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-75

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-081](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-01-48.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-76

Adoption du Règlement RV-2016-15-58 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-58 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge aux approches de l'intersection du boulevard Alphonse-Desjardins et du boulevard Étienne-Dallaire (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-15-58 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-77

Adoption du Règlement RV-2016-15-59 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-59 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Chopin, Gounod, Massenet, Saint-Laurent et J.B.-Michaud (secteur Lévis) et sur une partie de la rue du Blizzard (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-15-59 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-78

Adoption du Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 553 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 553 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le stationnement public situé au coin de la route des Rivières et de la rue Saint-Étienne-de-Lauzon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2016-15-60 modifiant le Règlement numéro 553 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-79

Adoption du Règlement RV-2016-15-61 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-61 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le stationnement public situé au sud de la rue Moulin-Ruel près de l'intersection de la rue Caron (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-61 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-80

Adoption du Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-033-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics de la Ville, dans les conditions et pour les périodes prévues à ce règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-62 concernant la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-81

Adoption du Règlement RV-2016-15-66 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2016-024](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-66 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de confier au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville le mandat de procéder à la sélection des bénéficiaires de l'aide prévue au Programme particulier de soutien à certaines entreprises du secteur des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-66 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-82

Adoption du Règlement RV-2016-15-67 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2016-007](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-67 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, le service d'un policier, la vérification dans le cadre du processus de demande de suspension du casier judiciaire, la validation des numéros de série et les fausses alarmes ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-15-67 de tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-83

Adoption du Règlement RV-2016-15-68 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2016-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-68 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer certains lots énumérés à l'article 2, considérant que ces lots n'ont pas été acquis par la Ville en 2015 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2016-15-68 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-84

Adoption du Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2016-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2016, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-85

Adoption du Règlement RV-2016-15-70 décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-70 décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter certains travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie, d'éclairage et d'installation de feux de circulation et de bases pour des feux de circulation sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran qui seront exécutés en partie pour le réaménagement de l'intersection de cette route avec ces deux rues et l'acquisition de terrains requis pour ces travaux et pour d'autres travaux à venir. Il décrète également un emprunt d'une somme maximale de 6 183 100 \$ pour payer une partie de la dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement et l'autre partie de la dépense est financée en affectant à cette fin une somme d'argent provenant du fonds général ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2016-15-70 décrétant certains travaux sur une partie de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra et pour la construction d'un tronçon de la rue de l'Estran et l'acquisition de terrains, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-86

Adoption du Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

[Document d'aide à la décision URBA-2016-081](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de supprimer les sections XXXV et XXXVI relatives aux zones H2641 et H2642 qui seront supprimées;
- d'assujettir, dans les nouvelles zones H2640 et H2644, la délivrance de certains permis de construction ou certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-01-49.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-87

Adoption du Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210, rue Foisy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-087](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de résolution adopté par la résolution CV-2016-01-52.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-88

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du greffe

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-029](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du greffe, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-029, et d'autoriser le maire et le représentant désigné à signer la lettre d'entente, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-89

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-030](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-90

Convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblé de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-075-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblé de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) à intervenir avec Hydro-Québec, Bell et Vidéotron S.E.N.C., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-075-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-91

Attribution du contrat de réfection des piscines d'Aubigny et Quatre-saisons et décret de travaux

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2016-001](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat de réfection de la piscine Quatre-Saisons et d'Aubigny

(appel d'offres 2015-50-116), à Les entreprises Antonio Barrette inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 173 060 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options 1, 2 et 3, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-92

Proclamation de la *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017*

ATTENDU que la *Semaine nationale de la santé mentale*, qui se déroulera du 2 au 8 mai, est une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour être bien dans sa tête* » ;

ATTENDU que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de toute la société québécoise ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant la population à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'appuyer la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroulant du 2 au 8 mai 2016 et le lancement de sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-93

Félicitations aux lauréats et lauréates des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2016*

ATTENDU que la 31^e édition des *Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches* tenue à Saint-Georges le 1^{er} avril 2016 a récompensé plusieurs organismes et personnalités de Lévis ;

ATTENDU que l'offre touristique de la grande région Chaudière-Appalaches

est diversifiée et représente une richesse inestimable pour la région ;

ATTENDU que les lauréats et lauréates de Lévis récompensés lors de cette soirée sont:

- monsieur Nicolas Bégin, nommé *Personnalité touristique de l'année* pour le succès de la compétition de danse *Hit the Floor* ;
- l'entreprise lévisienne Excursion à la voile de même que Formation Nautique Québec, lauréate dans la catégorie *Écotourisme et tourisme d'aventure* ;
- madame Stéphanie Morneau d'Autobus Fleur de Lys, qui a reçu la mention *Relève touristique* ;

ATTENDU que le Lieu historique national du Chantier A.C. Davie a été nommé pour l'excellence de ses services dans la catégorie *Attraction touristique* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les lauréats et lauréates et les nominés et nominées lévisiens des *Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2016* et de les remercier pour leur contribution au rayonnement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-94

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil prennent la parole.

CV-2016-03-95

Félicitations au membre du conseil de la Ville Serge Côté

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le membre du conseil de la Ville Serge Côté pour avoir reçu la distinction *Tris Coffin*, décerné par le Club lions de Lévis à un membre en reconnaissance de son travail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-96

Félicitations au Club lions Lévis pour son 70^e anniversaire

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club lions Lévis afin de souligner le 70^e anniversaire de cet organisme et pour avoir versé aux organismes de notre communauté 1 600 000 \$ en subvention depuis 1945, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-97

Félicitations au Cercle des fermières Sainte-Étienne-de-Lauzon

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Cercle des fermières Saint-Étienne-de-Lauzon pour avoir recruté 25 nouveaux membres en 2015, témoignant de la vitalité de cet organisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-03-98

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-03-99

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 20 heures 25, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
